

Plan d'alerte et d'urgence canicule

Suite à la canicule d'août 2003, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, a prévu depuis 2004 la mise en place d'un plan départemental de gestion de la canicule. Dans le cadre d'un plan canicule local relayé par la municipalité, des actions sont mises en place.

Principales actions :

Plan canicule et registre nominatif

Comme chaque année, la veille sanitaire est activée du 1er juin au 15 septembre

Les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes handicapées isolées demeurant sur Libourne, peuvent s'inscrire sur le registre nominatif.

En cas de déclenchement du plan canicule, les personnes inscrites sur le registre, peuvent, en fonction de la capacité d'accueil, être accueillies dans les lieux rafraîchis des Résidences Autonomie.

Une personne inscrite sur le registre n'a pas besoin de se réinscrire d'année en année. Une personne qui le souhaite peut se désinscrire par courrier simple ou avec l'imprimé à retirer auprès de la mission handicap.

L'imprimé d'inscription est à retirer au CCAS auprès de Brigitte Masdoumier ou d'Anne-Marie Baron pendant les congés de cette dernière.

Pour tout contact : 06.85.63.76.05

Rappel des conduites à tenir en cas de fortes chaleurs :

- ▶ Se rafraîchir : rester à l'intérieur du domicile dans les pièces les plus fraîches, s'humidifier le corps par des bains, des douches, ou à l'aide de brumisateurs ou gants de toilette.
- ▶ Se protéger de la chaleur : fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil ; ouvrir les fenêtres la nuit en provoquant des courants d'air ; en cas de sortie rester à l'ombre, porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire
- ▶ Boire et continuer à manger comme d'habitude : boire au moins 1,5 l par jour, sauf contre-indication médicale (eau, bouillon de légumes, tisane...) ; ne pas consommer d'alcool et éviter l'eau glacée ; fractionner les repas si vous n'avez pas très faim.
- ▶ Demander conseil au médecin traitant surtout en cas de prise médicamenteuse ou lors de troubles inhabituels comme des crampes musculaires, un épuisement avec étourdissement, faiblesse ou insomnie inhabituelle, perte de poids rapide et importante.
- ▶ En cas de malaise appelez le 15

Personnes à risque

- › Les personnes âgées,
- › Les nourrissons et les enfants en particulier ceux de moins de quatre ans,
- › Les personnes souffrant de troubles de la mémoire, de troubles mentaux ...
- › Les personnes dépendantes pour les actes de la vie quotidienne,
- › Les personnes suivant certains traitements médicamenteux (tranquillisants, diurétiques...)
- › Les personnes souffrant de maladies chroniques (pathologies cardiaques, respiratoires, rénales...)
- › Les personnes fiévreuses,
- › Les personnes consommant des substances psycho actives : alcool et drogues illicites,
- › Les personnes dénutries,
- › Les personnes ayant déjà présenté des difficultés d'adaptation à la chaleur.

Certaines conditions de vie ou de travail accentuent les risques liés à la chaleur

- › Les personnes isolées socialement,
- › Les personnes en situation d'exclusion ou de précarité,
- › L'absence de système de rafraîchissement dans l'habitat,
- › Un habitat difficile à rafraîchir (dernier étage d'un immeuble, logement mansardé, immeuble à toit plat, grande baie vitrée, mauvaise isolation...)
- › Pratique d'un sport intense,
- › Travail physique exigeant (travail manuel à l'extérieur, construction, bâtiment...),
- › Procédés de travail dégageant de la chaleur (fonderie, pressing, four de boulanger...)

Mobilisation des services municipaux et des partenaires extérieurs

Depuis la dramatique période estivale de 2003, les services municipaux et partenaires externes sont mobilisés pour apporter des réponses techniques en cas de déclenchement préventif par la Ville ou par l'Etat.

Plus d'informations :

- › Dispositifs de lutte contre les fortes chaleurs
- › [NPES : Comprendre la canicule](#)

3 lieux rafraîchis disponibles de 11 h à 18 h (en cas de déclenchement du niveau 3) :

- › Résidence du Carmel : 21 rue Pline Parmentier – 33500 LIBOURNE
- › Résidence Edmond MICHELET : 22 rue Dumas – 33500 LIBOURNE
- › Résidence Henri MOREAU : Impasse du Poilu – 33500 LIBOURNE

Liste des points d'eau potable à Libourne :

<https://www.libourne.fr/utile/seniors/plan-dalerte-et-durgence-canicule?>

- Place Abel Surchamp (fontaine)
- Rue Gambetta (2 points d'eau au n° 38 et entre le n°72 et le n°74)
- Quai Souchet (angle rue du Pdt Carnot)
- Quai du Priourat (face au n° 29)
- Avenue Louis Didier (angle L Didier et H Brulle)
- Rue des anciens combattants (près de l'église – angle rue H Vinson)
- Parc de l'Épinette (bloc sanitaire)
- Rue Fonneuve (face au n°50 – angle rue des chais)
- Square du 19 mars 62 (angle rue Thiers et rue Lamothe – face à la pâtisserie)
- Plaine de loisirs des Dagueys (2 points).
- Square du 15ème dragon
- Place des récollets
- Place du château d'eau (angle rue des bordes)
- Entrée Parc de l'épinette (côté combattant en AFN)
- Allée Robert Boulin (proximité des toilettes)
- Place de l'armistice

Les toilettes publiques à Libourne :

tous sont accessibles aux personnes handicapées sauf quai souchet

- Parc de l'Épinette
- Parking souterrain
- Quai souchet
- Place Abel Surchamp (parking Interne hôtel de ville)
- Marché couvert (tous les jours 24 h sur 24)
- Plaine des loisirs des Dagueys *
- Allées Robert Boulin (en face de l'entrée du lycée)
- Square du 15ème dragon
- WC plaine des dagueys :

*Hors période estivale : 1 côté est en permanence ouvert (2 WC et 1 WC accessible aux PMR)

*Période estivale (ouverture de la plage) : les 2 côtés sont ouverts pendant les heures d'ouverture de la plage de 13 h à 19 h

Les bons gestes à adopter :

- Comprendre les risques : [inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-comprendre.asp](https://www.inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-comprendre.asp)
- Prévenir et agir : [inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-agir.asp](https://www.inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-agir.asp)

La prévention de la Canicule est l'affaire de tous : ayez un regard bienveillant attentif sur les personnes âgées, si vous les sentez isolées. En cas de besoin, le service Evaluation du CCAS reste à votre disposition

Mission handicap et service évaluation CCAS

05 57 55 33 70 / 06 85 63 76 05

bmasdoumier@libourne.fr / contactevaluation@libourne.fr

<https://www.libourne.fr/utile/seniors/plan-dalerte-et-durgence-canicule?>

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations, numéro national : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)



HOTEL DE VILLE

42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :

8h30 > 12h30
13h15 > 17h